

Direction Générale des Services Techniques

D E C I S I O N

OBJET : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour des travaux de remise aux normes et sécurité de la cuisine centrale

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22, L.2334-42,

Vu la circulaire du Préfet de la Seine-Saint-Denis relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) 2023 et fonds vert,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de BAGNOLET du 9 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que la Ville de Bagnolet est éligible à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),

D E C I D E

Article 1 : SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre de la DSIL 2024 pour ce projet de mise en œuvre de travaux de remise aux normes et sécurité de la cuisine centrale de Bagnolet.

Article 2 : PRECISE que le plan prévisionnel de financement est le suivant :

<i>PROJET</i>	<i>ESTIMATION DU PROJET</i>	<i>DSIL SOLLICITEE</i>	<i>AUTRES AIDES PUBLIQUES</i>	<i>MONTANT A CHARGE DE LA VILLE</i>
MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX DE REMISE AUX NORMES ET SECURITE DE LA CUISINE CENTRALE	175 000 €	140 000 €	1 799 028 €	35 000 €

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis, à Madame la Trésorière Principal de Montreuil et sera inscrite dans le registre des décisions et des délibérations. Il en sera par ailleurs rendu compte au Conseil Municipal lors de la prochaine séance. La présente décision est susceptible d'un recours gracieux auprès de l'autorité administrative compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil, dans les deux mois suivant sa notification.

Fait à Bagnolet, le 12 avril 2024.



Le Maire

Tony DI MARTINO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300068-20240412-2024066-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024
Publication : 15/04/2024